

Les Soleils illuminent le tourisme wallon

Le saviez-vous ?

En Wallonie, le terme « Attraction touristique » est une **appellation protégée**, décernée par le Commissariat Général au Tourisme (CGT).

Les attractions reconnues bénéficient d'un classement matérialisé par l'attribution de « soleils », de la même manière que les hôtels ont leurs « étoiles » et les gîtes leurs « épis ». Mais le nombre de soleils (de 1 à 5) ne correspond pas à une évaluation du contenu de l'attraction et ne signifie pas non plus qu'une attraction plus « ensoleillée » est forcément plus chère qu'une autre.

La démarche, ici, est avant tout **qualitative**. Elle vise à encourager un niveau d'excellence et donc à renforcer le professionnalisme des infrastructures touristiques wallonnes.

Qui dit « soleils » pense donc en premier lieu à la **qualité de l'accueil**, que ce soit au niveau du personnel d'encadrement, des horaires d'ouvertures, des informations communiquées par dépliant ou site web ou de la pratique des langues étrangères, pour ne citer que quelques critères parmi beaucoup d'autres. Par exemple, pour pouvoir être autorisée « 1 soleil », une attraction doit ouvrir un minimum de jours et d'heures par an, disposer d'un dépliant et d'un site web avec informations pratiques, et répondre à certains critères de service de secours et sécurité.

On s'en doute, l'obtention de soleils supplémentaires est conditionnée par des exigences de qualité de plus en plus importantes. Ainsi, une attraction « 5 soleils » doit notamment disposer au minimum d'un espace de restauration (à emporter ou consommer sur place) et l'accueil doit être possible en trois langues.

En Wallonie, ce sont plus de **150 activités** qui se sont déjà vu attribuer ces « soleils ». Certaines d'entre-elles développent des activités centrées sur la nature et l'environnement. D'autres mettent en avant des activités privilégiant les dimensions artistique, historique, scientifique ou technique. Une troisième catégorie rassemble les infrastructures présentant avant tout un caractère récréatif et ludique. On y retrouve notamment le secteur « aventure ».

Unique en son genre en Europe, cette procédure de reconnaissance et de classement offre aussi de nouvelles perspectives de développement aux attractions, en leur permettant de bénéficier d'aides à l'investissement. **Au bout du compte, tout le monde est gagnant.**

Une attraction touristique qui joue la carte de la qualité, c'est aussi la garantie de satisfaire d'autant mieux une clientèle qui en deviendra sans doute son premier ambassadeur.

Bienvenue en Wallonie, où les soleils se multiplient pour mieux vous servir.

Renseignements dans 'Vos démarches administrative' : www.tourismewallonie.be